

**APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux personnes intéressées :

**QUE** le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 5 mars 2013, le règlement 01-280-21 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 01-280 AFIN DE REMPLACER, DANS LA ZONE 0082, LA CATÉGORIE D'USAGE H.1-4 AUTORISÉE PAR LA CATÉGORIE H.1-3 - VILLAGE TURCOT »**

**QUE** le certificat de conformité au plan d'urbanisme a été émis par la greffière adjointe de la Ville de Montréal en date du 20 mars 2013, conformément à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal et que le règlement est entré en vigueur à la date de délivrance dudit certificat.

**QUE** le règlement numéro 01-280-21 est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 18 avril 2013.

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

**Informations : 514 872-3431**